

il était une fois le Val d'Ancoeur

Le long d'une rivière au nom changeant, **Ancoeur**, **Ancoeuil** puis **Almont**, le Val d'Ancoeur égraine ses panoramas : des villages, des forêts, des châteaux (Vaux-le-Vicomte, Blandy-les-Tours ...) mais aussi, à la confluence de la Seine, des espaces urbains.



TERRITOIRE
DU PROJET

56
KM²

11
VILLES ET
VILLAGES



42,1 KM
DE PARCOURS
DE LA RIVIÈRE
& **10** RUS

PRÈS DE
61 000
HABITANTS



19 MONUMENTS
HISTORIQUES
27%
DU TERRITOIRE EN
SITE CLASSÉ



1 ITINÉRAIRE
DE GRANDE RANDONNÉE
GR1 DE **23**
KM
21 KM D'ITINÉRAIRE
DE PETITE RANDONNÉE



PRÈS DE
60% DE
SURFACES
CULTIVÉES



16% DE
BOIS ET
FORÊTS

QU'EST-CE QU' UN PLAN PAYSAGE

Le « Plan de Paysage »
est un outil qui permet de :

Renforcer
l'attractivité
d'un territoire

Promouvoir
préservation
et valoriser
un cadre
de vie de
qualité

Définir un
projet de territoire
en concertation
avec les
aspirations
des citoyens

**DÉMARCHE
VOLONTARISTE,
LE « PLAN DE
PAYSAGE »
N'A RIEN
D'OBLIGATOIRE.**

Il n'a pas de valeur réglementaire. Il offre un cadre pour définir collectivement l'évolution, la préservation et la valorisation de nos paysages. Il permet de repenser collectivement la manière de concevoir l'aménagement du territoire en plaçant le paysage au cœur des projets.

**LE « PLAN DE
PAYSAGE »
S'ÉLABORE EN
CONCERTATION
AVEC LES
ACTEURS DU
TERRITOIRE.**

Il s'agit d'une démarche participative où les collectivités, les habitants, les associations, les agriculteurs, les aménageurs, les artisans, les entreprises... ont tous leur rôle à jouer.

UN PLAN PAYSAGE

POUR QUOI FAIRE ?



S'inscrire dans un « Plan de Paysage », c'est opérer un état des lieux des paysages du Val d'Ancœur, analyser leurs forces et leurs faiblesses pour identifier les améliorations possibles.

C'est poser une multitude de questions et y répondre tous ensemble avec 3 enjeux prioritaires :

AGIR POUR NOTRE CADRE DE VIE

- Comment faire prendre conscience du caractère remarquable mais fragile de nos paysages ?
- Comment se déplacer à pieds ou à vélo d'un bout à l'autre de la vallée et relier les villages entre eux ?
- Comment réinventer nos pratiques pour répondre aux enjeux de transition écologique et solidaire ?

AGIR POUR LA PRÉSERVATION ET L'EMBELLISSEMENT DE NOS PAYSAGES

- Comment garantir une meilleure cohérence paysagère ?
- Comment traiter les points de connexion entre espace urbain et espace rural ?
- Comment rendre davantage visible le parcours de la rivière ?

AGIR POUR DYNAMISER NOTRE TERRITOIRE

- Comment préparer la vallée à une augmentation de fréquentation touristique et de loisirs, dans le respect de son identité ?
- Comment améliorer les accès et les parcours permettant de découvrir les sites remarquables du Val d'Ancœur ?
- Comment valoriser l'ensemble de la vallée au-delà des châteaux de Vaux-le-Vicomte, de Blandy-les-Tours et de la collégiale de Champeaux ?



UN PLAN PAYSAGE

COMMENT ÇA SE PASSE ?

UNE DÉMARCHE
PORTÉE PAR 2
INTERCOMMUNALITÉS



Cette démarche participative implique également plusieurs temps de réflexion collective pour repenser ensemble la manière de concevoir l'aménagement du territoire.

MARS - JUILLET

1 PHASE DE DIAGNOSTIC ET DÉFINITION DES ENJEUX

Permet de dresser un diagnostic sur les caractéristiques du paysage, pour faire ressortir collectivement les enjeux paysagers.

1

2019

2

SEPTEMBRE - DÉCEMBRE

OBJECTIFS DE QUALITÉS PAYSAGÈRES

Formulation des orientations sur le cadre de vie et proposition de premières actions

2020

1ER SEMESTRE

PROGRAMME D' ACTIONS ET DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Elaboration de fiches actions opérationnelles.

3

Vous faites partie des acteurs intéressés par cette démarche ? RENDEZ-VOUS sur planpaysage-valdancoeur.fr pour vous exprimer.

Votre participation est importante ! Venez partager vos idées et vos usages du territoire sur la carte participative qui sera accessible tout au long de l'élaboration du plan de paysage.



Pour suivre l'actualité du projet : melunvaldeseine.fr et briedesrivieresetchateaux.fr

Pour tout renseignement : contact@planpaysage-valdancoeur.fr

QUELS ENJEUX

POUR LE VAL D'ANCOEUR

Dans un premier temps de travail, un état des lieux du territoire a été co-construit avec les habitants, les élus, les acteurs associatifs, les usagers...

L'analyse de l'évolution, des atouts et des fragilités des paysages du Val d'Ancoeur a mis en évidence des enjeux répartis en 4 thématiques.

PAYSAGES NATURELS

- 👉 **Préserver et valoriser les cours d'eau** (planter le long des berges, éviter l'envasement...).
- 👉 **Protéger la ressource en eau sous toutes ses formes** (améliorer la qualité de l'eau, anticiper les aléas climatiques : sécheresse ou crue...).
- 👉 **Préserver et enrichir les sites d'intérêts écologiques et paysagers** (les Espaces Naturels Sensibles, les points de vue...).
- 👉 **Valoriser les continuités écologiques pour la faune** (plantation de haies, accompagnement végétal de cheminements...).



PAYSAGES HABITÉS

- 👉 **Soigner les entrées de villages et de villes et la transition avec les plaines agricoles.**
- 👉 **Préserver l'identité des villages et reconquérir les espaces publics** (améliorer la place du piéton).
- 👉 **Mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager remarquable** (grands domaines, lavoirs, anciens moulins, ponts...).
- 👉 **Rechercher la qualité des constructions nouvelles et opérations de rénovation** (en prenant en compte l'identité des lieux).
- 👉 **Préserver et créer des espaces de nature en ville.**



PAYSAGES PRODUCTIFS

- 👉 **Diversifier les pratiques agricoles et développer des pratiques respectueuses de l'environnement** (agriculture de proximité, agriculture biologique, nouvelles filières...).
- 👉 **Préserver et mettre en valeur le patrimoine agricole bâti** (accès et découverte du monde agricole).
- 👉 **Mieux intégrer les sites d'activités industrielles et énergétiques et faire connaître leur histoire** (puits de pétrole, postes électriques, anciennes carrières...).
- 👉 **Soutenir le développement d'activités économiques locales** (artisanat ancestral, nouvelles technologies).



PAYSAGES DES MOBILITÉS

- 👉 **Préserver les routes et les infrastructures valorisant les paysages traversés** (points de vue, alignements d'arbres...).
- 👉 **Développer les modes de déplacements alternatifs à l'usage individuel de la voiture** (transports collectifs, autopartage, parkings relais...).
- 👉 **Développer et relier les cheminements doux du quotidien et de loisirs** (liaisons cyclables sécurisées entre villages et sites d'intérêts, circuits équestres, promenade pédestre le long de l'Ancoeur...).
- 👉 **Favoriser l'accueil du public aux abords des sites d'intérêts et canaliser la fréquentation des visiteurs** (signalétique, équipements dédiés, gestion des sites, tourisme vert...).

